

SIVOS

Syndicat intercommunal à vocation scolaire
Escurolles, Monteignet, Mayet d'École, Saint Pont, Saulzet

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER

SIVOS d'Escurolles, Mayet d'École,

Monteignet-sur-l'Andelot,

Saint-Pont, Saulzet

04 70 90 51 92

sivos.escurolles@orange.fr

Escurolles, le 29 août 2023

INFORMATIONS AUX FAMILLES

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est composé de 7 classes réparties dans 5 communes :

3 classes de maternelle à Escurolles (PS/MS/GS)

Les classes de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 sont réparties dans les 4 autres communes.

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) d'Escurolles, Mayet d'École, Monteignet-sur-l'Andelot, Saint-Pont, Saulzet est une collectivité à part entière. Il est composé d'un bureau avec 1 président et 2 vice-présidents élus :

- Monsieur HUMBERT Jean-François, Président, Maire de Saulzet.
- Madame BARDOT Caroline, 1^{ère} Vice-Présidente, Maire de Saint-Pont.
- Monsieur CARTOUX Fabien, 2^{ème} Vice-Président, Maire de Monteignet-sur-l'Andelot.

Lors des séances du SIVOS, en plus du bureau, 2 délégués titulaires du conseil municipal de chaque commune sont présents. Ils peuvent être remplacés par 2 délégués suppléants du conseil municipal de chaque commune. Il y a également 2 délégués des enseignants et 2 délégués des parents d'élèves qui sont conviés à ces réunions.

Le SIVOS emploie 6 agents :

- 3 agents au pôle maternel d'Escurolles (ATSEM)
- 2 agents qui accompagnent les enfants dans le bus scolaire (accompagnatrices). L'inscription des élèves au transport scolaire s'effectue par les familles sur le site : tranports03@auvergnerrhonealpes.fr Elle doit se faire avant le 20 juillet de l'année en cours. Au-delà de cette date, l'inscription est payante (30 €)
- 1 agent au secrétariat (secrétaire) La résidence administrative est située à la mairie d'Escurolles, au 1^{er} étage.

Le budget du SIVOS est voté chaque année pour assurer le bon fonctionnement du RPI : il est financé par les 5 communes et par la facturation des repas adressée aux familles, chaque mois (le recouvrement des factures de « cantine » est assuré par le Service de Gestion Comptable de Gannat)

Le SIVOS gère :

En dépenses :

Le mandatement des factures scolaires, de transport des élèves, des repas livrés par la Société API RESTAURATION de Lempdes, du pain et autres factures diverses.....

En recettes :

La facturation des repas pris par les élèves et enseignants (actuellement 3,60 € le repas enfant et 6 € le repas adulte)

L'appel aux communes, chaque mois.

Le SIVOS gère également :

L'élaboration des payes du personnel.

Le suivi de carrière des agents.

La commande des repas (l'inscription au restaurant scolaire s'effectue à la mairie de résidence avant le 21 juin de l'année en cours).

Le lien entre les écoles et les municipalités.

